

Le CTM du 15 Mai ... boycotté par FO !

Encore une fois notre administration nous lâche, elle plie encore une fois aux injonctions d'un gouvernement qui dilapide, qui brade les forces vives du service public aux prétextes de modernisation, de renouvellement et d'un soi-disant « nouveau monde » !

Le Ministère a tenté de faire passer le vendredi 04 mai 2018 un Projet de décret modifiant le décret n°91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des TPE.

Les Organisations Syndicales dont FORCE OUVRIÈRE ont déposé moult amendements afin d'essayer de contrer les manœuvres de l'administration qui nous proposait un statut fourre tout, plus en adéquation avec le futur « Établissement Public » qu'avec la pérennisation des DIR.

Les organisations Syndicales dont FORCE OUVRIÈRE ont voté
unanimement : **CONTRE**

Certains amendements ont été acceptés en séance et d'autres devaient faire l'objet d'un arbitrage, eh bien nous avons eu le retour de ce projet de statut et il ne nous convient pas !

FORCE OUVRIÈRE constate que le projet de statut des personnels d'Exploitation n'est plus rien, rien de ce qui faisait sa particularité, sa richesse, son autonomie, son attractivité et ses compétences ; rien ne reste dans ce projet.

L'administration refuse aux agents AE/C1 la possibilité de passer directement un Concours Professionnel afin d'accéder au grade de CEEP/C3 sachant que le taux de promotion à AEP/C2 est ridicule ces agents ont peu de chance de progresser dans la grille des PE.

Elle mélange et banalise les missions entre corps par l'ajout de la mission de maintenance à destination des agents alors qu'elle dépend d'une technicité propre aux OPA.

L'administration fait des AE et AEP des agents qui peuvent tout faire d'exécutants à encadrants sans technicité et spécificité.

PERSONNELS D'EXPLOITATION

Elle entasse les personnels d'encadrement CEEP/C3 dans une échelle où ils crèvent à petit feu, la cause en étant un taux de promotion à la catégorie B insignifiant et indigne.

Les problèmes de reclassement des CEE encadrants restant dans l'échelle C2 ne sont pas résolus, tout comme le problème de recrutement de CEEP, l'administration a accepté notre amendement par lequel nous demandions la remise en place du concours pro en lieu et place d'un examen soumis à avis de la CAP mais le premier concours n'aura lieu qu'en 2019 et en attendant.....rien n'est prévu !

Le Ministère refuse de parler des taux de promotion afin de faciliter un déroulement de carrière sur, a minima, trois grades et sur deux catégories C et B ; de même ils ne veulent pas aborder le régime indemnitaire qui tient une part importante dans la rémunération des personnels d'exploitation.

Extrêmement grave, ce nouveau statut doit faire l'objet d'une modification du code des pensions civiles et militaires de l'État où les Personnels Exploitation sont classés en Catégorie B relevant ainsi du service actif pour les deux spécialités RBA et VN/PM.

Et en l'occurrence nous n'avons, à l'heure actuelle, **aucune garantie du Ministère que le bénéfice du service actif soit maintenu pour les Personnels Exploitation.**

C'est inacceptable !

C'est donc pourquoi, aujourd'hui, **FORCE OUVRIÈRE a boycotté le CTM** qui était convoqué avec 1 seul sujet à l'ordre du jour : le projet de statut modifié des PE.

Les Personnels d'Exploitation ont fait l'histoire de ce pays à travers les cantonniers, à travers les Ponts et Chaussées, à travers l'Équipement ; des services qui ont construit le réseau routier de notre pays, de nos villes et de nos campagnes.

Mes camarades, collègues, ne nous laissons pas enterrer trop vite, vous avez une conscience professionnelle, vous aimez votre métier, vous en êtes fiers alors faites savoir que vous n'êtes pas contents du traitement qu'on vous inflige et faites le savoir à nos têtes pensantes par les actions qui vous sont proposées dans chaque service le 22 mai 2017.

FORCE OUVRIÈRE et le SNP2E-FO participeront avec vous aux manifestations pour la défense d'un service public républicain garant de l'égalité de traitement des citoyens et servi par des Personnels d'Exploitation reconnus pour leurs spécificités et leurs compétences.

Tous ensemble le 22 Mai 2018

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>